

Le Monde, 23 juillet 2013

Loi sur la transparence : le chemin de croix de la majorité continue

Trois mois après les annonces de François Hollande sur la publication des patrimoines des élus, députés et sénateurs peinent à trouver un accord sur le texte

Il sera inévitable », avait prévu François Hollande. Le chef de l'Etat voulait frapper vite et fort après le scandale Cahuzac. Loupe. Trois mois plus tard, les députés n'en ont toujours pas fini avec les mesures annoncées le 10 avril et s'approprient à examiner pour la deuxième fois en séance publique, lundi 22 juillet, les projets de loi sur la transparence de la vie publique. L'épilogue prévu, au mieux, début septembre avec le vote définitif du texte. Vite fait, mal fait, celui-ci est toujours embourbé dans le processus parlementaire et s'il contient des mesures véritablement fortes et novatrices, il apparaît aujourd'hui comme un nouvel échec du chef de l'Etat. Retour sur l'un des parcours législatifs les plus cahotiques de l'année.



François Hollande lors de l'annonce du projet de loi sur la transparence, le 10 avril. (AFP/Contrasto/Grandjean)

Dès les premières 24 heures, le processus a déraillé. À peine les mesures annoncées, Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, mine la fondation de la publication des patrimoines des élus, fort du soutien de la majorité des députés, le président de la commission des lois, Jean-Jacques Urvoas (PS, Frontiste), n'est pas nommé rapporteur du texte par hasard. Lui, non plus n'est pas séduit par les annonces. Un compromis est trouvé avec l'exécutif pas de publication des patrimoines mais possibilité de les consulter en préfecture avec intention – sous peine de 45 jours euros d'amende et un an de prison – de publier les informations personnelles. A quelques détails près, c'est dans ces termes que l'Assemblée vote le texte, le 21 juin.

Quand celui-ci arrive au Sénat, début juillet, le climat politique a évolué. La majorité est fragilisée, attaquée en interne mais aussi en interne, avec une aile gauche de plus en plus contestataire. Les « hollandais » fidèles ont lancé la contre-offensive et l'un d'entre eux, François Rebsamen, patron des sénateurs PS, n'en est plus à estimer, comme il le faisait jusque-là, que les députés ont trouvé une « bonne formule ». D'autant que les relations ne sont pas au beau fixe avec Claude Bartolone, dont le maire de Dijon ne comprend pas les agitations médiatiques et les ambitions à peine voi-

lées pour Matignon – lui qui ne vient que du ministère de l'Intérieur. En commission, les sénateurs ouvrent ainsi la voie à une publication des patrimoines en ôtant la sanction prévue. M. Rebsamen précède M. Bartolone par téléphone, l'échange est musclé. Le premier assure au second qu'il n'a pas pu faire autrement, poussé par les sénateurs PS, et le second, furieux, accuse son interlocuteur d'avoir triché l'accord trouvé. La pilule est amère pour Claude Bartolone qui ne digère toujours pas d'avoir été mis au centre des polémiques depuis la publication des photos de sa maison aux Lilas. Au même moment, un acteur jusqu'à lors traité comme figurant sort de l'ombre : les radicaux de gauche. « Ils nous ont dit qu'ils pourraient nous les textes jusqu'au non cumul [prévu pour septembre et auquel ils sont favorablement opposés] », raconte, dépitée, une élue socialiste. Le groupe RDSE (radicaux) s'associe à quelques centristes et renvoie le texte en commission pour le faire retravailler davantage.

Le rapporteur du texte, Jean-Pierre Sauer (PS, Loiret), qui est pour la publication des patrimoines, saisit l'occasion pour jouer sa partition. En coulisses, il mène les négocia-

tions avec les centristes, pour parer les défenses de la transparence, pour obtenir une majorité. Piché d'orgueil pour un sénateur d'opposition à l'Assemblée. « Il faut savoir accepter quand on n'a pas de majorité, la chercher tout prix pour être dangereux. » Un accord est trouvé : les déclarations de patrimoines seront publiées intégralement, au Journal officiel, comme l'aurait souhaité l'Assemblée.

Vite fait, mal fait, le texte a connu l'un des parcours législatifs les plus cahotiques de l'année

de sa substance, une commission mixte paritaire (sept députés, sept sénateurs) se réunit, mardi 16 juillet. Petite perle, « les positions sont trop éloignées », regrette M. Sauer pour qui « la bonne solution est la simple publication ». N'en déplaise au sénateur du Loiret, l'Assemblée, qui récupère le texte en commission le lendemain, s'appuie alors à le renvoyer comme elle l'entend. L'article est rebâti, la consultation des patrimoines en préfecture aussi, ainsi que la sanction prévue en cas de publication. Nouveauté non négligeable : un amendement de la sénatrice socialiste Laurence Rossignol (Oise) qui rend obligatoire la transparence de la réserve parlementaire est maintenu.

Avant le retour du texte au Sénat mercredi et son vote définitif en septembre, probablement dans les conditions souhaitées par les députés, l'Assemblée a prononcé une deuxième fois par vote, mardi 23 juillet. Et comme pour la première fois, ironie du sort, ce vote interviendra dans les mêmes 24 heures que l'adoption par la commission d'enquête parlementaire, de celui par qui tout est arrivé, Jérôme Cahuzac. ■

HÉLÈNE BERNHEIMAN